

AMENAGEMENTS DES ESPACES DE LA MAISON DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE LE HAVRE NORMANDIE

Marché n° 25 900 17

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

Date et heure limite de réception des plis : **jeudi 13 novembre 2025 à 9H00**

**En application de l'article R.2132-7 du Code de la Commande Publique, les candidatures et les offres doivent être transmises uniquement par voie électronique.
Aucune candidature ou offre présentées sous format papier ne pourra être acceptée.**

Adresse du pouvoir adjudicateur

Profil acheteur (WEB)

Université Le Havre Normandie
25, rue Philippe Lebon
BP 1123
76063 LE HAVRE CEDEX
Siret : 197.627.623.00097

Adresse internet du pouvoir adjudicateur
<https://www.univ-lehavre.fr/>
Adresse de la plateforme de dématérialisation
<https://www.marches-publics.gouv.fr>
Numéro d'assistance de PLACE
+33 (0)1 76 64 74 07

RÉGLEMENT DE LA CONSULTATION

A TRAVAUX

B FOURNITURES

C SERVICES

1 Identification de l'organisme qui passe le marché

1 Etat 2 Région 3 Département 4 Commune

5 Etablissement public national* 6 Etablissement public territorial 7 Autres

* Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

2 Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Nom de l'organisme : Université Le Havre Normandie		Pouvoir Adjudicateur représenté par Le Président
Adresse : 25, rue Philippe Lebon – BP 1123		Code postal : 76063
Ville : LE HAVRE		Pays (autre que la France) :
Téléphone : 02.32.74.40.00		Poste : 02.32.74.40.13
Télécopieur : 02.32.74.42.95	Adresse de courrier électronique : Daf-poleachats@univ-lehavre.fr	Adresse du profil acheteur : pour les questions administratives et techniques https://www.marches-publics.gouv.fr/

3 Objet du marché

Dans le cadre d'un projet global intitulé « Aménagement des espaces de la Maison des Etudiants », l'Université Le Havre Normandie (ULHN) souhaite réaménager les espaces de la Maison des Etudiants en RDC et au R+2 du bâtiment. Le Bâtiment de la Maison des Etudiants est localisé sur le campus Lebon de l'établissement.

L'Université Le Havre Normandie prévoit de réaménager les espaces intérieurs du RDC et du R+2 de la Maison des Etudiants.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes.

3.1. Forme et procédure de passation

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée en application des articles R2123-1, R2123-4 et 5, R2131-12, R2132-2, R2181-1, R2181-2 et R2182-4, R2113-4 à R2113-6 du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un marché de travaux.

En application des articles L2113-10 à L2113-11 du code de la commande publique, le marché se présente sous la forme d'un marché allotri et décomposé en 6 lots :

- Lot 1 : Peinture, papiers peints, sol souple et parquet
- Lot 2 : Agencement, Menuiserie d'intérieur

- Lot 3 : Faux plafond
- Lot 4 : Serrurerie - métallerie
- Lot 5 : Electricité - Eclairage
- Lot 6 : Plomberie

3.2. Nomenclature

LOT	Nomenclature homogène	Classification CPV
Lot 1 : Peinture, papiers peints, sol souple et parquet	BE.05 Peintures, revêtements de sols, ravalement	45442100-8 Travaux de peinture
Lot 2 : Agencement, Menuiserie d'intérieur	BE.02 Menuiserie, serrurerie	45421000-4 Travaux de menuiserie
Lot 3 : Faux plafond	BE.04 Plâtrerie, cloisons sèches, faux plafonds	45421000-4 travaux de menuiserie
Lot 4 : Serrurerie - métallerie	BE.02 Menuiserie, serrurerie	44316500-3 Serrurerie 45421140-7 Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres
Lot 5 : Electricité - Eclairage	BE.06 Electricité sur installations électriques des bâtiments	45311000-0 travaux de câblage et d'installations électriques
Lot 6 : Plomberie	BE.07 CVC, plomberie et fluides spéciaux	45330000-9 Travaux de plomberie

4 Lieu d'exécution

LE HAVRE (76), Seine-Maritime, FRANCE

Université Le Havre Normandie – 25 rue Philippe Lebon – Le Havre - Site Lebon

5 Caractéristiques principales

5.1. Nature et étendue des travaux

Les prestations sont détaillées dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières.

Le pouvoir adjudicateur entamera des négociations avec les 3 meilleurs candidats (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres) classés après une première phase d'analyse, la négociation portera aussi bien sur les aspects financiers que sur la solution proposée. Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Par conséquent, les candidats sont donc invités à remettre leur meilleure proposition dès le stade de la remise de l'offre.

5.2. Variantes

Les variantes sont autorisées pour le lot 2 article 2.1 Réalisation d'une estrade en bois sur mesure.

5.3. Prestations Supplémentaires Eventuelles (P.S.E.)

Des prestations supplémentaires éventuelles sont décrites et proposées pour le lot 1 et le lot 5. La PSE du lot 1 est obligatoire. La PSE du lot 5 n'est pas obligatoire.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de les commander ou non.

6 Durée du marché

Les travaux se dérouleront prévisionnellement **à partir de janvier 2026**.
Ces informations, non contractuelles, sont données à titre indicatif.

L'université sera fermée du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 inclus.

7 Visite des locaux

Aucune visite des locaux n'est prévue sauf si demande.

8 Conditions relatives au marché

8.1 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les travaux sont financés par l'Université Le Havre Normandie.

Le mode de règlement est le virement. Le délai de paiement est de 30 jours. La non-observation du délai de paiement, à compter de la réception de la facture, ouvre droit aux intérêts moratoires à la charge de l'établissement débiteur dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

8.2 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services (le cas échéant)

Les entreprises candidates peuvent présenter une offre seule ou sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire conformément aux dispositions des articles R2142-19 et R2142-20 du code de la commande publique. Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Toutefois, les candidats sont informés que :

- Il leur est interdit de présenter pour le présent marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

9 Contenu du dossier de la consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Les DC1, DC2, DC4
- Le règlement de consultation ;
- Le CCAP
- Le CCTP
- La DPGF (annexe A à l'acte d'engagement)
- Le planning prévisionnel (annexe B à l'acte d'engagement)
- Annexe 1 Carnet de plan
- Annexe 2 Rapport initial du contrôle technique

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Indiquer le département Seine-Maritime et la référence du marché « 25-900-17 », cliquer sur lancer la recherche, puis cliquer sur l'onglet  « accéder à la consultation », sélectionner « dossier de consultation » et compléter le formulaire d'inscription. Vous recevrez ainsi automatiquement toutes les informations transmises par l'université durant le temps de publicité.

Aucune demande d'envoi du dossier papier ou sur support physique électronique n'est autorisée.

L'acheteur public se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

10 Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et/ou offres seront présentées en langue française.

10.1 Pièces de la candidature

- Une déclaration de candidature (formulaire DC1 ou équivalent) par le candidat seul ou le mandataire en cas de groupement, ou tous les membres du groupement en l'absence de pouvoir, ou DUME ;
- Pour les groupements, la justification que le mandataire est habilité à engager le groupement ;
- Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat n'entre dans aucune des interdictions des articles L2141-11 à L2141-11 du Code de la commande publique ;
- Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique (DC2) ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- La liste des principaux chantiers au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

En cas de recours à la sous-traitance, le candidat doit produire les mêmes documents concernant le ou les sous-traitants sauf le DC1.

Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir les attestations délivrées par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

ATTENTION : le candidat devra présenter les pièces ci-dessus ou tout moyen de preuve équivalent ; les documents fournis par le candidat devront permettre d'apprécier sa capacité à assurer les travaux prévus.

10.2 Pièces de l'offre

Pour chacun des lots auxquels il candidate, le candidat transmet à *minima* :

- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) dûment complétée au format Pdf et Excel ; y compris les délais d'approvisionnement et temps d'intervention
- La liste et les fiches techniques relatives aux matériaux et matériels, la description et la présentation des matériaux et des principales fournitures envisagées (fiches techniques, sélection des matériels, marque, modèle, référence, niveau de qualité, ...) comme demandé au CCTP page 22.
- Le planning prévisionnel ajusté, joint en annexe

Les autres documents du dossier de consultation qui sont à accepter sans modification ne sont pas à rendre avec l'offre. Le dossier sera transmis au moyen d'un seul pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre. Lorsqu'un candidat constatera une erreur dans le dossier de consultation et estimera qu'elle mérite d'être rectifiée, il présentera son offre en décomposant son détail estimatif en deux parties.

L'acte d'engagement n'est pas requis au stade du dépôt des offres. Il sera établi avec le candidat retenu à l'issue de la procédure. Il n'est donc pas demandé aux candidats d'en créer un.

11 Sélection des candidatures et jugement des offres

L'ouverture des plis n'est pas publique, les candidats n'y sont pas admis.

L'Université Le Havre Normandie se réserve la possibilité, conformément aux dispositions de l'article R2161-4 du Code de la commande publique d'examiner les offres avant les candidatures.

Dans ce cas, si l'analyse de la candidature de l'attributaire pressenti conduit à constater qu'il ne peut pas justifier la régularité de sa situation administrative ou qu'il n'a pas démontré ses capacités professionnelles, techniques et financières dans le délai imparti, son offre est rejetée. La même vérification est alors effectuée en ce qui concerne le soumissionnaire dont l'offre est classée immédiatement après la sienne. Si nécessaire, cette procédure est reproduite tant qu'il subsiste des offres classées.

Sélection des candidatures :

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'Université constate que des pièces dont la production est réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter les documents ou informations transmises.

A l'issue de cette phase éventuelle, seuls les candidats habilités à candidater aux marchés publics et présentant des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes sont admis.

Jugement des offres :

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Le jugement des offres des candidats ayant été déclarés admis sera effectué par lot, dans les conditions prévues à l'article R 2152-6 du code de la commande publique.

Les offres régulières, acceptables et appropriées, et qui n'ont pas été rejetées en application des articles R2152-3 à R2152-5 du code de la commande publique, sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution ci-dessous avec leur pondération :

➤ Prix : 60 %

L'offre est évaluée au regard du montant indiqué dans la DPGF. L'offre financière conforme la plus basse se verra affecter la note maximale.

Les autres propositions seront notées par rapport à cette offre, selon la formule suivante :

Note = Offre entreprise moins-disant x 60 / offre entreprise concernée

➤ **Délais : 25 % :**

- **Transmission du planning opérations ajustées : 15%**
- **Transmission des délais d'approvisionnement et temps d'intervention : 10 %**

➤ **Mémoire technique : 15 %**

- **Remise de l'ensemble des fiches techniques demandées : 10 %**
- **Présentation de l'interlocuteur unique : 5%**

Offre anormalement basse : Dans le cadre d'une offre dont le prix est manifestement sous-évalué et de nature à compromettre la bonne exécution du marché, le pouvoir adjudicateur fera application des articles R2152-3 à R2152-5 du code de la commande publique et demandera que l'entreprise fournit des précisions et justifications sur le montant de son offre, de manière globale et/ou par postes travaux identifiés.

Si, après vérification des justifications fournies par l'entreprise, le pouvoir adjudicateur établit que l'offre est anormalement basse, il la rejette.

Le candidat joindra à l'appui de son offre tout document permettant au pouvoir adjudicateur d'analyser les critères énoncés.

Une note sera attribuée à chaque critère selon le pourcentage indiqué. Le classement final des offres s'effectuera en fonction de la note globale obtenue. Conformément à l'article R2152-6 du Code de la commande publique, les offres sont classées par ordre décroissant. Le marché est attribué au candidat ayant obtenu la meilleure note, sous réserve qu'il ait produit les pièces prévues au R2144-3 du Code de la commande publique.

Dès que la commission de marché a fait son choix sur les candidatures ou sur les offres, le pouvoir adjudicateur avise tous les candidats du rejet de leurs candidatures ou de leurs offres. Un délai d'au moins onze jours doit être respecté entre la date à laquelle la décision est notifiée aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue et la date de signature du marché (R2182-1 et R2182-2 du code de la commande publique).

12 Documents justificatifs avant attribution

Conformément aux articles R. 2143-5 à R. 2143-14 du Code de la Commande Publique, l'entreprise retenue par l'Université Le Havre Normandie ne pourra devenir Titulaire du marché qu'à la condition de transmettre avant sa signature et dans le délai fixé par l'Université Le Havre Normandie :

- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D8222-7 et D8222-8 (cocontractant établi à l'étranger) du Code du Travail, qui sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, et le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D8254-2 à D8254-5 du Code du Travail) ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique).
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et décennale

Dans le cas où l'entreprise retenue ne produirait pas ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée sans autre formalité.

13 Conditions d'envoi ou de remise des plis

1) Transmission par voie électronique

Les candidatures et les offres seront transmises par voie électronique.

Remise des plis

Le candidat remet sa proposition de manière dématérialisée sur le site de la plateforme des achats de l'Etat – PLACE (profil acheteur) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr . Ce site est libre d'accès et permet les échanges de documents et d'information de manière sécurisée. Une signature électronique n'est pas requise pour le dépôt des offres.

Indiquer le département Seine-Maritime et la référence du marché 25-900-17 puis cliquer sur lancer la recherche. Sur la page de la consultation qui s'affiche cliquer sur  "accéder à la consultation", puis aller à la rubrique " dépôt ".

Le candidat devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur le site. Le candidat est invité à préparer le dépôt de sa réponse dématérialisée dans un délai raisonnable avant la date et l'heure limites de remise des plis.

Un guide d'utilisation à destination des entreprises est disponible sur le site dans l'onglet « aide ». En cas de difficultés, il est possible de contacter le support « clients » au **01.76.64.74.07** (<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseGuide&Aide>) ou par courriel à l'adresse suivante : place.support@atexo.com

Les candidats sont encouragés à transmettre un pli contenant deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Les documents indiqués comme devant être signés au sein du présent règlement de la consultation doivent l'être dès le moment de la remise du pli par le candidat, à peine d'irrégularité. Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois le droit de régulariser (ou non), avant l'attribution, la candidature et/ou l'offre de l'attributaire pressenti qui ne serait pas signée au moment de son dépôt. Par ailleurs, le seul dépôt de l'offre, même non signée, vaut engagement de la part du candidat.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Format des fichiers

Les pièces transmises par le candidat doivent être présentées dans un format de fichiers largement disponible : .zip, word, excel, pdf, rtf, dwg, autocad

Virus informatique

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par l'université peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique (clé USB, etc) Cette copie doit être placée dans un pli scellé portant la mention « copie de sauvegarde, ne pas ouvrir », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde sera envoyée à l'adresse suivante :

Université Le Havre Normandie
Direction des Affaires Financières – Pôle Achat et Marchés Publics
25, rue Philippe Lebon – BP 1123
76063 LE HAVRE CEDEX »

14 Délais de validité des offres

Date limite de réception des offres : jeudi 13 novembre 2025 à 9h00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

15 Autres renseignements

15.1 Modalités de communication entre l'ULHN et les candidats :

Depuis le 1er janvier 2010, conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire.

Le mode de communication choisi par l'ULHN pour communiquer avec les candidats pendant la consultation, répondre aux questions qui lui seront posées et pour informer les candidats d'éventuelles modifications ou ajouts aux documents de la consultation est la plateforme de dématérialisation PLACE, dont l'accès est gratuit.

Par conséquent, il est fortement recommandé aux candidats téléchargeant les documents de la consultation de renseigner sur le site de dématérialisation le formulaire d'identification destiné à permettre de leur transmettre les renseignements complémentaires éventuels, et à s'assurer que les courriels provenant de cette plateforme ne sont pas classés dans la rubrique « spam » de sa messagerie électronique. L'adresse électronique indiquée par le candidat sera utilisée par l'ULHN pour communiquer dans le cadre de la procédure et jusqu'à la fin de celle-ci. Il est possible de fournir une adresse électronique générique.

L'ULHN attire l'attention des candidats sur le fait que l'identification permet d'être tenu informé automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées aux documents de la consultation.

Or, seuls les candidats ayant fourni une adresse valide pourront être avisés de ces évènements. Il appartient au soumissionnaire de s'assurer de la bonne réception de ces modifications ou ajouts, notamment en cas d'absence de la personne qui a téléchargé le dossier.

L'ULHN décline donc toute responsabilité pour le cas où un candidat non inscrit n'aurait pas eu connaissance d'une modification, quand bien même cette méconnaissance aboutirait au rejet de son offre. Dans le cas de

non identification, il appartiendra aux candidats de récupérer, par leurs propres moyens, les informations communiquées.

15.2 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite, 8 jours ouvrés au plus tard avant la date limite de remise des offres sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

*